



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-536

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2025-09-03-00011 - Arrêté **??** refusant l'autorisation de la manifestation nautique intitulée « Tous en kayak » **??** le 07 septembre 2025 dans le canal Saint-Martin à Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2025-09-03-00011

Arrêté

refusant l'autorisation de la manifestation
nautique intitulée « Tous en kayak »
le 07 septembre 2025 dans le canal Saint-Martin
à Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

ARRÊTÉ

**refusant l'autorisation de la manifestation nautique intitulée « Tous en kayak »
le 07 septembre 2025 dans le canal Saint-Martin à Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code des transports et notamment les articles R. 4241-1 à R. 4241-71 relatifs au règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014238-0013 du 26 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur le réseau fluvial de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du préfet de police n°2019-00621 du 17 juillet 2019 relatif à la mise en place de dispositifs de secours nautiques prévisionnels pour les événements dont les caractéristiques rendent prévisibles le risque de noyade à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu la demande de manifestation nautique « Tous en kayak » dans le canal Saint-Martin à Paris le 07 septembre 2025, déposée par le collectif de particuliers « Tous en kayak » le 25 août 2025, consistant en une pratique libre du kayak par un collectif d'utilisateur du canal utilisant leurs embarcations et invitant le grand public à monter à bord en compagnie des propriétaires ;

Considérant que la demande a été déposée le 25 août 2025, alors qu'en application de l'article A4241-38-2 du code des transports, la demande d'autorisation doit être adressée au moins trois mois avant la manifestation par l'organisateur de la manifestation au préfet de département concerné ;

Considérant qu'en application de l'article 37-2 du règlement particulier de police de la navigation intérieure sur le réseau fluvial de la ville de Paris, les pratiques nautiques non motorisées de type canoë-kayak ne sont autorisées que sur le bassin de la Villette uniquement si elles sont organisées par les fédérations sportives ou organismes agréés ;

Considérant que le dossier déposé est incomplet ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'autorisation d'organiser la manifestation nautique « Tous en kayak » le 07 septembre 2025 dans le canal Saint-Martin à Paris demandée par le collectif de particuliers Tous en kayak est refusée.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié au collectif de particuliers Tous en kayak et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur son site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Il est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

ARTICLE 3

Le préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur territorial du bassin de la Seine (VNF) sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en qui le concerne.

Fait à Paris, le 03 septembre 2025

Le Préfet de région d'Île de France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME